



## DÉCISION DU MAIRE N° 2022/84

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Service Technique

**Objet : Désignation d'un bureau de contrôle – Aménagement de l'ancienne poste en maison de santé (3 cabinets médicaux) et en Police municipale – rue Michel Pérot à Saint-Nom-la-Bretèche**

**Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de nommer un bureau de contrôle dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne poste en maison de santé (3 cabinets médicaux) et en police municipal, rue Michel Pérot à Saint Nom la Bretèche, afin d'effectuer les missions de contrôle technique suivantes :

- L relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
- LE relative à la solidité des existants
- SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH
- HAND, relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
- PV relative au récolement des procès-verbaux
- Attestation accessibilité handicapées

**Considérant** la consultation lancée le 28 octobre 2022,

**Considérant** les 3 offres réceptionnées dans les délais,

**Considérant** que la société SOCOTEC Construction, située 5 place des Frères Montgolfier, 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, représentée par Monsieur Mohamed ZADDEM en sa qualité de directeur d'agence, présente la meilleure offre au vu des critères définis,

### DÉCIDE :

**Article 1** : l'offre commerciale de la société SOCOTEC Construction, située 5 place des Frères Montgolfier, 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES est acceptée,

**Article 2** : le montant de la prestation s'élève à 3 050,00€ HT, soit 3 660,00€ TTC (TVA 20%),

**Article 3** : Les crédits afférents sont inscrits au budget communal.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 19 décembre 2022

Mis en ligne le 20.12./2022  
Document rendu exécutoire le 20.12./2022  
Certifié par le Maire Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pascal PARISSIER

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA

Accusé de réception en préfecture  
074-217805712-20221220-2022-84-AR  
Date de réception préfecture : 20/12/2022

